



Groupe thématique *Finances Locales* : Lettre d'information n°1 - 1er mai 2020 Spéciale COVID-19

SOMMAIRE:

- 1) Crise économique liée au covid-19
- 2) Débats généraux de finances locales
- 3) Rapports institutionnels
- 4) Les finances locales pour débutants

1) CRISE ÉCONOMIQUE LIÉE AU COVID-19

a. *Résumé des notes de suivi de crise de la commission des finances du Sénat, section "Sphère locale"*

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Note du 27 mars :

- Sur les recettes des CT :
 - *Les recettes des régions*, essentiellement fiscales à 78% et sensibles à la conjoncture (la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises CVAE, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques TICPE et la fraction de TVA affectée) vont diminuer en 2020 et 2021 malgré l'existence de mécanismes de garantie (TVA adossée au plancher de DGF 2017 et fraction de TICPE supplémentaire en cas de perte)
 - *Les recettes des départements risquent de souffrir d'une diminution massive* en raison des incertitudes liées à l'évolution du marché immobilier
 - *Les communes sont moins exposées* que les régions et les départements à la possibilité d'une contraction de leurs recettes fiscales, sauf pour les communes touristiques bénéficiant d'une taxe de séjour élevée.
 - *Les intercommunalités partagent la problématique transverse de pertes fortes de redevances* suite à l'arrêt de services publics et subiront en n+1 essentiellement une diminution de la fiscalité économique (CFE et CVAE).
- Sur les dépenses des CT : La mobilisation de fonds exceptionnels (250 millions par les régions + 250 millions versés aux instituts de formation) et la réalisation de dépenses imprévues (pour la continuité des services dans les communes par exemple) représentent des volumes significatifs.

Note du 3 avril 2020 :

- La DGFip a constitué un **réseau de suivi**, d'alerte et d'intervention des collectivités en difficulté
- À court terme, des risques se font jour notamment dans les **collectivités d'outre-mer** (diminution brutale du volume de l'octroi de mer sur les produits importés)
- Les collectivités territoriales ont engagé de nombreuses dépenses pour soutenir tous les acteurs du territoire, en allant au-delà de leurs compétences propres et en s'alliant entre elles ainsi qu'avec d'autres partenaires.
- La commission du Sénat note certaines demandes faites au Gouvernement par les associations d'élus :



- La mise en place d'une dérogation aux plafonds de lignes de trésorerie
- L'inscription en section d'investissement des dépenses exceptionnelles engagées pour faire face à la crise actuelle
- Le recul de la date limite de vote des taux et tarifs pour les EPCI
- La création d'une prime exceptionnelle en faveur des personnels soignants territoriaux et des agents territoriaux
- L'allègement ou la suppression de la constatation du service fait
- La facilitation d'une reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé en section de fonctionnement

Note du 14 avril 2020 :

- Le risque d'une baisse importante du versement mobilité est fort
- un certain nombre de collectivités rencontrent des difficultés de trésorerie
- La commission fait état des projets de relance actuellement proposés par les collectivités territoriales, et notamment le "new deal industriel et environnemental" des Régions de France entendant substituer des « contrats de relance » aux actuels contrats de plan État-régions (CPER)

b. Articles de presse généraux

Coronavirus: les collectivités locales s'inquiètent pour leurs finances - Les Echos - 23/03/2020

Les mesures de confinement vont priver les communes de recettes liées à la facturation de services municipaux. Par exemple, à Sceaux (92), un mois de confinement représente 400 000 euros de pertes pour les recettes municipales. La baisse d'activité économique entraîne aussi de sévères baisses de recettes fiscales pour les collectivités. Le produit d'une fraction de TVA est certes garanti mais au niveau de la DGF 2017. Le budget région devrait être amputé de 300 millions. Les DMTO souffriront de la baisse des transactions immobilières (13 Mds€ en 2019) pourtant dynamiques ces dernières années. En définitive, l'Etat soutiendra plus les entreprises que les CT.

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/0602961485059-coronavirus-les-collectivites-locales-sinquietent-pour-leurs-finances-2336093.php#xtor=CS1-3046>

Le nouveau projet de loi de finances rectificative prévoit une récession record - La Gazette - 15/04/2020

La seconde loi de finances rectificative, adoptée définitivement le 23 avril, met en évidence une dégradation des finances publiques bien plus importante que celle anticipée dans la première loi de finance rectificative promulguée le 23 mars dernier. Le HCFP a cependant souligné la forte incertitude qui pèse sur ces prévisions macroéconomiques. Les collectivités n'échapperont pas à ces difficultés. Les pertes fiscales s'annoncent importantes alors même que les collectivités contribuent pleinement aux mécanismes de soutien de l'activité économique (participation des Régions au fonds de solidarité par exemple).

<https://www.lagazettedescommunes.com/674424/le-nouveau-projet-de-loi-de-finances-rectificative-prevoit-une-recession-record>



Coronavirus : ne pas sous-estimer la résilience financière des collectivités - La Gazette (club finances abonnés)- 30/04/2020

La situation financière des collectivités locales va se dégrader sur 2020 et 2021, avec une diminution brutale des recettes fiscales liées à la conjoncture (CVAE, TVA, DMTO, Versement mobilité, taxe de séjour...). Mais leur santé financière globalement satisfaisante devrait leur permettre de surmonter cette dégradation. Cette dégradation est selon lui probablement moins forte que la baisse de dotations entre 2014 et 2017. L'impact sera plus diversifié entre départements ou bien selon les caractéristiques des communes (touristiques par exemple)

<https://www.lagazettedescommunes.com/676853/coronavirus-ne-pas-sous-estimer-la-resilience-financiere-des-collectivites/>

Coronavirus: les régions obtiennent un coup de pouce comptable - Les Echos - 6/04/2020

Les régions vont pouvoir comptabiliser leurs participations au fonds national de solidarité pour les TPE comme des dépenses d'investissement. Elles ont apporté 250 millions en aide aux indépendants et TPE. En plus du milliard que les régions ont déjà mobilisé sous différentes formes en soutien au tissu économique.

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/0603049691217-coronavirus-les-regions-obtiennent-un-coup-de-pouce-comptable-2339068.php#xtor=CS1-3046>

c. Divers focus sur la crise des finances locales

Le financement des transports publics en zone de turbulence - La Gazette des Communes - 7/04 et 29/04/2020

Eu égard au poids absolu (9 milliards d'euros) et relatif du versement mobilité (plus de 30% des recettes) pour équilibrer les budgets de transports, la conséquence de la chute du versement mobilité (VM) consécutive à la montée en puissance du chômage partiel pourrait signifier le report voire l'abandon pour le mandat de certains investissements des grandes villes et métropoles en matière de transport.

Il va falloir trouver des leviers d'économies et de recettes. On évoque la création de lignes structurantes, avec ailleurs du transport à la demande et une réduction de l'offre ; la mutualisation entre transports scolaires, urbains et interurbains ; la lutte contre la fraude. On ajoutera les commandes groupées, comme Brest Métropole et le Grand Dijon en 2008 pour le tramway (20 M€ économies). L'autre solution pourrait être une hausse des tarifs pour les usagers.

<https://www.lagazettedescommunes.com/673129/coronavirus-les-consequences-sur-le-financement-des-budgets-transports>

<https://www.lagazettedescommunes.com/676630/le-financement-des-transports-publics-en-zone-de-turbulences-22>

Décryptage des impacts financiers de l'ordonnance Covid-19 sur les concessions - La Gazette (club finances abonnés) - 14/04/2020

Beaucoup de services publics locaux en concessions sont touchés par une baisse brutale d'activité liée à la crise sanitaire : transports, eau et assainissement, déchets, équipements sportifs et culturels, ports et aéroports, crèches, restauration collective, etc.



L'ordonnance du 25 mars 2020 relative à la commande publique introduit notamment des mesures qui ont pour objectif de limiter les impacts financiers sur le court terme (jusqu'à 2 mois après la fin de l'état d'urgence): absence de pénalité en cas de non-respect d'obligations contractuelles, allègements de trésorerie par le versement d'avances ou par la suspension des versements du concessionnaire vers le concédant, droit à l'indemnisation du concessionnaire en cas de modification expresse des modalités d'exécution par la collectivité.

Ces mesures ne répondent pas aux problématiques d'équilibre financier des contrats des concessions, auxquels les collectivités seront confrontées au rétablissement des services, probablement par la signature d'avenants. L'article juge donc indispensable, malgré le contexte difficile, de procéder régulièrement (niveau du service, fréquentation ou usage, personnes en chômage partiel, risques de liquidité, ...) à une collecte d'informations sur l'activité des entreprises pour effectuer une estimation des risques financiers sur l'ensemble des contrats:

<https://www.lagazettedescommunes.com/674125/decryptage-des-impacts-financiers-de-lordonnance-covid-19-sur-les-concessions/>

d. Préparer la relance et perspectives d'évolutions réglementaires

La mission de Jean-René Cazeneuve veut répondre à l'urgence financière et préparer la relance - La Gazette - 28/04/2020

Le président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale, Jean-René Cazeneuve, a présenté lors d'un point presse les premiers contours de sa mission sur les effets de l'épidémie de Covid-19 sur les finances locales.

Des premières mesures avant l'été, probablement dans un troisième PLFR, concerneront les collectivités les plus impactées par des baisses de ressources comme les communes touristiques, les collectivités d'outre-mer (avec la recette spécifique de l'octroi de mer) et certains départements fragiles surtout ceux dont les droits de mutation à titre onéreux représentent une recette majoritaire. A plus long terme (PLF 2021) l'objectif sera l'investissement local et la prise en compte des baisses de recettes fiscales en 2021 comme celle de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Le député souligne que *“la capacité d'investissement, d'autofinancement des collectivités a augmenté et que leur trésorerie atteint plusieurs dizaines de milliards d'euros”*. L'élu LREM a exclu une compensation pour les communes subissant une baisse de DGF en 2020 comme le réclame l'Association des maires de France, une baisse de la fiscalité économique locale, une augmentation de la DETR car « les collectivités seraient incapables de la dépenser », une remise en cause de la réforme fiscale « qui dépasserait le cadre de sa mission » même si « la question peut se poser » de la suppression de la taxe d'habitation pour la dernière tranche des 20% des foyers les plus riches. Jean-René Cazeneuve s'est également dit favorable à la création d'un budget annexe pour les dépenses liées au coronavirus.

<https://www.lagazettedescommunes.com/676505/la-mission-de-jean-rene-cazeneuve-veut-repondre-a-lurgence-financiere-et-preparer-la-relance/>

Les collectivités territoriales préparent une relance sous contrainte - La Gazette - 27/04/2020

Après l'urgence sanitaire, les collectivités s'attendent à préparer la relance. Au moment où l'exécutif prépare un troisième projet de loi de finances rectificative spécifique sur cette question, les collectivités ont bien l'intention de faire entendre leur voix par la voix des diverses associations dans un contexte



d'incertitude sur leurs ressources. Régions de France misent sur la réindustrialisation. L'ADF s'inquiète de la hausse de leurs dépenses sociales. France Urbaine parie sur la mobilité et la transition énergétique. L'AdCF préconise une relance de la commande publique. Pour le bloc communal (AMF et AMRF) la relance passe avant tout par des moyens supplémentaires.

<https://www.lagazettedescommunes.com/676336/les-collectivites-preparent-la-relance-malgre-des-marges-de-manoeuvre-restreintes/>

Coronavirus: un cadre budgétaire souple pour les collectivités locales - Les Echos- 26/03/2020

La loi d'urgence pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 suspend pour 2020 les contraintes des plus grandes CT en termes de dépenses de fonctionnement (cf. Contrat de Cahors - 322 régions, départements, et blocs communaux). Deux exemples de dispositions: le plafond des dépenses imprévues portées à 15% des dépenses prévisionnelles de chaque section contre 7,5%, la date limite d'adoption des budgets primitifs repoussée au 31 juillet (et non le 15 ou 30 avril)

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/0602986371180-coronavirus-un-cadre-budgetaire-plus-souple-pour-les-collectivites-locales-2336859.php#xtor=CS1-3046>

Les élus réclament des garanties et des souplesses budgétaires au gouvernement - La Gazette + Courrier de toutes les associations d'élus - 16/04/2020

Les associations d'élus espèrent une modification d'échéances :

- de la date limite de délibération pour la répartition dérogatoire du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic), actuellement fixée au 30 juin. Dans une annexe au courrier, ils demandent à décaler cette échéance au 31 juillet.
- du calendrier de dépôts des dossiers de demande de dotations d'investissement, actuellement fixé au 30 mai.
- de la date limite du rapport de la CLECT (compétence eau et assainissement). Ce rapport de la CLECT a pour but de retracer le montant des charges transférées par la commune à l'EPCI et devait être envoyé aux communes membres avant le 30 septembre.
- du calendrier d'adoption des pactes financiers et fiscaux et des DSC (contrats de ville). Actuellement, les EPCI qui sont signataires d'un contrat de ville doivent adopter un nouveau pacte avant le 31 décembre 2020.
- de la date limite de vote des taux pour les intercommunalités, dans l'hypothèse où le second tour était confirmé pour juin. Les élus demandent de décaler cette date du 3 au 31 juillet.

Elles formulent également des propositions de simplifications budgétaires:

- permettre la reprise en fonctionnement de l'excédent de fonctionnement capitalisé sur délibération de l'assemblée délibérante ;
- assouplir les conditions requises pour basculer une partie du FCTVA sur la section de fonctionnement ;
- étendre aux dépenses d'intervention d'urgence le périmètre du dispositif des charges à étaler existant pour les frais d'étude.

Une note technique pour expliquer ces dispositions complémentaires était jointe à ce courrier.

<https://www.lagazettedescommunes.com/674596/les-elus-reclament-des-garanties-et-des-souplesses-budgetaires-au-gouvernement>



2) **DÉBATS GÉNÉRAUX DE FINANCES LOCALES**

Face à la crise, il faut redonner vie à l'autonomie fiscale locale, tribune de Michel Bouvier - La Gazette - 24/04/2020

Michel Bouvier propose en réponse à la crise sanitaire davantage d'autonomie fiscale pour les collectivités. Des difficultés apparaissent : le déséquilibre du rapport Etat / collectivités (silos), l'inertie du centralisme fiscal. Des pistes : adaptation du processus de décision publique, sécuriser le pouvoir fiscal local et lui conférer une légitimité juridique explicite, autrement dit instituer un principe constitutionnel d'autonomie fiscale des collectivités

<https://www.lagazettedescommunes.com/675931/face-a-la-crise-il-faut-redonner-vie-a-lautonomie-fiscale-locale/>

A rebours de la position défendue par Michel Bouvier, le sénateur LR Charles GUENÉ défendait il y a quelques mois encore la recentralisation de la fiscalité locale et la déterritorialisation des impôts locaux - La Gazette - 09/01/2020

Pour le sénateur Charles Guené, la recherche d'une plus grande autonomie fiscale est *utopique*. Il conviendrait selon lui de poursuivre le mouvement de déterritorialisation de la fiscalité afin de permettre aux administrations publiques de mieux réduire leurs dépenses et respecter les engagements européens de la France mais aussi et surtout afin d'assurer une plus juste répartition de la ressource fiscale. Sur ce dernier point, Charles Guené considère en effet que l'économie française - donc les bases taxables - est de plus en plus concentrée et polarisée, ce qui pose des enjeux en termes de redistribution et de péréquation et appelle à une recentralisation de l'impôt pour que la redistribution soit opérée par l'Etat

<https://www.lagazettedescommunes.com/655864/charles-guene-vers-une-nouvelle-gouvernance-fiscale-pl-utot-quune-utopique-autonomie-fiscale/>

3) **RAPPORTS INSTITUTIONNELS**

La répartition de la DGF en 2020 - La Gazette - 28/04/2020

Le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a mis en ligne des cartes interactives qui détaillent l'attribution en 2020 de la dotation globale de fonctionnement (DGF, stable en 2020 à 27 milliards d'euros, soit 15,25 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités) et son évolution, collectivité par collectivité (stable nationalement mais en baisse pour 14 200 communes avec la péréquation)

<https://www.lagazettedescommunes.com/676481/carte-interactive-la-repartition-de-la-dotation-globale-de-fonctionnement-en-2020/>

Suppression de la Taxe d'Habitation - Accès Territoire et Banque Postale - Avril 2020

Dans cette note, La Banque postale Collectivités Locales revient sur la suppression en deux temps de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), décidée en LF2017 puis en LF2020. Représentant en 2019 environ 23 milliards d'euros de recettes fiscales pour le bloc local (16% de ses recettes courantes),



la suppression de la THRP soulève de nombreux enjeux d'ordre politiques, financiers et techniques.

D'un point de vue politique, en supprimant le lien fiscal qui existait entre l'habitant et la commune via la THRP - la taxe foncière concernant les propriétaires -, la réforme soulèvera inévitablement un enjeu en matière de démocratie locale. D'un point de vue financier, en réduisant à presque zéro le pouvoir effectif de fixation de taux de fiscalité des départements et en remplaçant un impôt de stock (TFPB) par un impôt pro-cyclique, la réforme expose les départements à des difficultés en cas de crise.

Elle soulève enfin de nombreux enjeux techniques, qu'ils concernent les règles de lien entre les taux, les dispositifs de péréquation - notamment déterminés par les indicateurs de potentiel fiscal et financier - ou le nécessaire ajustement entre collectivités territoriales sur-compensées et sous-compensées par la réforme de la TH. Enfin, en réduisant une nouvelle fois le pouvoir de taux des collectivités territoriales, cette réforme nous conduit à nous interroger sur la décentralisation et l'autonomie financière des collectivités.

<https://www.labanquepostale.com/content/dam/groupe/actus-pub/pdf/etudes/finances-locales/2020/acces-territoriales-7-avril-2020.pdf>

Synthèse des ratios financiers des communes et intercos 2018 - AMF et Banque Postale - Novembre 2019

Principaux ratios financiers des communes par strate démographique et d'appartenance intercommunale : ce document permet surtout de comparer une collectivité (par exemple dans laquelle nous serions en stage) par rapport à la moyenne de sa strate (bien au delà des seuls ratios obligatoires).

<https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1CtoOeLDG5FwD-NyXnBuxt-OLMorpKIWA>

4) LES FINANCES LOCALES POUR DÉBUTANTS

L'Abécédaire France Urbaine des Finances Publiques Communales

Si vous avez un doute sur ce qu'est le CIF, si vous ne savez pas bien distinguer le potentiel fiscal du potentiel financier, ou encore si l'on vous parle de "journée complémentaire" et que vous ne savez pas qu'il s'agit en réalité d'un mois entier, allez donc faire un tour dans cet abécédaire. Vous en ressortirez, à coup sûr, rasséréiné. Fort utile pour les définitions de base, cet abécédaire contient aussi des ordres de grandeur. Attention cependant, il date de 2016 et la matière évolue rapidement.

<https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1cCGZq2kXhP62NyERfC0KYzT0SzmI3R9M>

Cahier de la promo Simone de Beauvoir - Déchiffrer les comptes des collectivités locales : des clés pour agir.

Un guide pratique : on y trouve un rappel de la construction du budget, de l'utilité et des limites des principaux ratios d'analyse financière. Très clair et synthétique, le guide permet notamment d'identifier (et retenir !) les numéros de comptes et chapitres les plus importants à l'analyse financière.

<https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1cCGZq2kXhP62NyERfC0KYzT0SzmI3R9M>